



LIGUE OUEST

99405/1A

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
CHALLENGE ALFRED
CONCOURS ENFANTS PÊCHE AU COUP
DE LA LIGUE OUEST 2019

Samedi 22 Juin 2019 à CAMPBON (Loire-Atlantique)

ANNEXE 1 : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

La ligue Ouest de la Fédération des clubs de la défense organise **le samedi 22 juin 2019, le Challenge annuel enfants de pêche sportive au coup** avec le support de L'ASAG Pays-de-la-Loire « section pêche Saint Nazaire ».

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur :

ASAG Pays-de-la-Loire « section pêche St Nazaire.

b) Conseiller technique sportif « pêche au coup » de la ligue :

Gilles HERVOCHON - (06 46 66 62 38 - [gilles.hervochon@gmail](mailto:gilles.hervochon@gmail.com))

c) Règlement général :

Cette compétition ligue est ouverte à tous les enfants titulaires d'une licence FCD.

Le concours se fera sur un ou plusieurs secteurs en individuel disposé sur le plan d'eau (zone porte estuaire) à Campbon et sur la commune de Malville en cas d'épreuve sur deux secteurs.

Uniquement en cas de problème majeur, un parcours de remplacement est prévu à proximité.

Seront communiqués sur les sites internet de la section pêche de l'ASAG Saint-Nazaire avant la date de l'épreuve, tous les renseignements utiles pour la pêche (point de situation sur les conditions de pêche).

www.asag-st-nazaire44-peche.fr

www.facebook.com/asag.st.nazaire44peche

Durée de l'épreuve : 2 parties. 1 X 1h30 et après une pause de ¼ d'heure 1 X 1 heure, sans changement de secteur.

d) Programme :

Samedi 22 juin 2019

12h30 : accueil des pêcheurs au bord de l'étang ;

13h30 : tirage au sort ;

A partir de 14h00 : contrôle des esches et amorces ;

14h25 : amorçage ;

14h30 : début de pêche ;

16h00 : pause goûtée ;

16h15 : reprise du concours ;

17h15 : fin de pêche, début de pesée ;

A l'issue : proclamation des résultats et pot de clôture.

e) Points de règlement - dispositions techniques :

Application de la réglementation de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup (FFPSC) et des points spécifiques de l'épreuve qui sont les suivants :

- canne limitée à 8,00 mètres ;
- amorce et esches fournies par l'ASAG Saint-Nazaire ;
- prêt de matériel par l'ASAG Saint-Nazaire.

Le classement sera individuel, au poids.

f) Récompenses :

Des récompenses seront attribuées à chaque pêcheur ainsi qu'aux trois premières équipes

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

g) Arbitrage :

Il sera assuré par le conseiller technique sportif de la ligue Ouest.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Accueil :

A partir de 12h30 sur le lieu de compétition.

c) Restauration :

Pour les titulaires d'une licence FCD, les collations sont prises en charge par la ligue Ouest FCD. Pour les non titulaires d'une licence FCD, par l'ASAG Saint-Nazaire.

d) Pot de clôture :

Le pot de clôture sera organisé par le club recevant à l'issue de la proclamation des résultats.

e) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (appendice 4) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque compétiteur devra être en possession de sa licence FCD 2018 / 2019.

b) Engagements :

Les engagements se feront exclusivement à l'aide de SYGEMA avant le **samedi 15 juin 2019** terme de rigueur.

Le listing des engagements sera communiqué à M. BILLET Cyrille

(cyrille.billet@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

c) Droits d'inscription :

6 € par compétiteur.

Pour les jeunes, jusqu'à junior l'engagement est pris en charge par la ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive.

d) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

e) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

f) Droit à l'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cette compétition et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

g) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la manifestation, le CTS de la ligue adresse aux différents destinataires la fiche bilan activités.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest

En charge du pôle activités.



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest ;
- Comité directeur de la ligue ;
- Trésorier général de la ligue ;
- Conseiller Technique Sportif « Pêche sportive » de la ligue Ouest.

ANNEXE 1

Plan d'accès

**Zone porte estuaire
44750 CAMPBON**

